

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION CERTIFICAT D'ORGANISATION

1 **OBJET**

1.1 Les présentes Conditions générales ont pour objet de préciser le contenu et les modalités d'utilisation des services de certification proposés par GAINDE 2000 ainsi que les engagements et obligations respectifs des différents acteurs concernés.

Les OID des PC applicables pour la présente CGU sont :

**I.3.6.1.4.1.45491.1.1.1.1.1, I.3.6.1.4.1.45491.1.1.1.1.2, I.3.6.1.4.1.45491.1.1.1.1.3,
I.3.6.1.4.1.45491.1.1.1.1.4, I.3.6.1.4.1.45491.1.1.1.1.5, I.3.6.1.4.1.45491.1.1.2.1.1,
I.3.6.1.4.1.45491.1.1.2.1.2, I.3.6.1.4.1.45491.1.1.2.1.3, I.3.6.1.4.1.45491.1.1.2.1.4,
I.3.6.1.4.1.45491.1.1.2.1.5**

2 **DEFINITIONS**

2.1 PC (Politique de Certification) : Document établissant les devoirs et responsabilités de GAINDE 2000, de ses CLIENTS, MANDATAIRES et BENEFICIAIRES intervenant dans le cycle de vie d'un CERTIFICAT (consultable sur www.confiancefactory.com /rubrique

« Politiques de Certification » ;

2.2 CERTIFICAT : Attestation électronique émise par GAINDE 2000 liant le BENEFICIAIRE aux données afférentes au chiffrement ou à la vérification de la signature des échanges, messages et/ou documents électroniques, afin d'en assurer la confidentialité ou l'authentification et l'intégrité.

2.3 BENEFICIAIRE : Personne physique identifiée par l'Autorité d'Enregistrement, qui porte la responsabilité des CERTIFICATS qui lui sont remis. Le bénéficiaire peut être le PORTEUR, le RCAS ou le RCCS, il s'engage sur les conditions d'utilisation et ses obligations vis-à-vis de l'Autorité de Certification.

2.4 PORTEUR : La personne physique identifiée dans le certificat et qui est détentrice de la clé privée correspondant à la clé publique qui est dans ce certificat.

2.5 RCAS / RCCS : respectivement; Responsable du certificat authentification serveur et Responsable du certificat cachet serveur - La personne physique responsable du certificat serveur, notamment de l'utilisation de ce certificat et de la bi-clé correspondante, pour le compte de l'entité dont dépend le serveur informatique identifié dans le certificat.

2.6 CLIENT : Organisme, personne morale ou physique qui contracte avec GAINDE 2000 pour disposer de CERTIFICATS.

2.7 CONTRAT : ensemble contractuel constitué des présentes Conditions générales, des

Conditions d'Utilisation du certificat commandé, du dossier de demande de certificat ainsi que de la Politique de Certification y afférente, applicables à la date de conclusion du CONTRAT et figurant sur le site : www.confiancefactory.com.

2.8 MANDATAIRE : Personne ayant, directement ou par la loi ou par délégation, le pouvoir d'autoriser une demande de certificat portant le nom de l'organisation. Il peut aussi avoir d'autres pouvoirs au nom de l'organisation, comme celui de révocation. A défaut de désignation, le représentant légal est l'unique mandataire de certification.

2.9 SUPPORT: Support physique (carte à crypto- processeur ou mini CD) contenant notamment le(s) CERTIFICAT(s) du BENEFICIAIRE. Le SUPPORT devient la propriété du CLIENT au moment de sa mise à disposition par GAINDE 2000.

2.10 TIERS UTILISATEUR : Personne utilisant le CERTIFICAT d'un BENEFICIAIRE afin de vérifier son identité ou de chiffrer des messages à son attention.

3. ENGAGEMENTS DES MANDATAIRES ET DES BENEFICIAIRES

3.1 LE BENEFICIAIRE et le MANDATAIRE ont l'obligation de prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité des postes informatiques sur lesquels sont utilisés les SUPPORTS. Lorsque GAINDE 2000 fournit le SUPPORT, Ce dernier est conforme aux exigences de sécurité figurant aux Chapitres 6 et 12 de la PC

3.2 Le MANDATAIRE et le BENEFICIAIRE s'engagent à prendre les mesures nécessaires relatives à la sauvegarde du CERTIFICAT. Cette sauvegarde doit être conservée de manière sécurisée par le seul BENEFICIAIRE.

3.3 La connaissance de la compromission avérée ou soupçonnée des données confidentielles, du non respect des présentes Conditions générales, du décès du BENEFICIAIRE, de la cessation d'activité du CLIENT ou de la modification des données contenues dans le CERTIFICAT, par le CLIENT, le MANDATAIRE, le BENEFICIAIRE ou GAINDE 2000, emporte obligation, à leur charge, de demander immédiatement la révocation du CERTIFICAT associé et de procéder, sans délai, à la vérification de ladite révocation.

3.4 Le MANDATAIRE et le BENEFICIAIRE s'engagent à ne plus utiliser un CERTIFICAT suite à l'expiration de celui-ci, à une demande de révocation ou à la notification de la révocation du CERTIFICAT, quelle qu'en soit la cause.

3.5 En cas de demande de révocation par le CLIENT, le MANDATAIRE ou le BENEFICIAIRE, GAINDE 2000 révoque le CERTIFICAT dans un délai inférieur à vingt-quatre (24) heures à compter de la vérification de la demande.

La révocation peut être demandée : Par téléphone, pour le MANDATAIRE, au numéro 33 859 39 99. L'identification du demandeur est alors vérifiée par le jeu de quatre (04) questions/réponses personnelles déposées lors de la demande de CERTIFICAT ;

3.6 Par le BENEFICIAIRE, par voie électronique depuis le site Internet www.confiancefactory.com / rubrique «révoquer un CERTIFICAT». L'identification s'effectue grâce à un code de révocation transmis par GAINDE 2000.

Par courrier ou par mail, Le CLIENT, le MANDATAIRE ou le BENEFICIAIRE s'engagent à signer la demande de révocation et à communiquer des éléments de nature à permettre une identification suffisamment fiable, notamment la copie de la pièce d'identité. Quelle que soit la cause devant entraîner la révocation, GAINDE 2000 notifie au MANDATAIRE et/ou au BENEFICIAIRE cette révocation.

3.7 Le BENEFICIAIRE et/ou le MANDATAIRE du certificat reconnaissent que le retrait du CERTIFICAT au bureau de retrait vaut acceptation de ce dernier, sauf rétractation explicite écrite envoyée à GAINDE 2000 dans un délai de sept (7) jours francs suivant le retrait du support contenant le certificat au bureau dédié. .

4 **ETENDUE DE RESPONSABILITE**

4.1 Limitations de responsabilité

4.1.1 La responsabilité de GAINDE 2000 ne peut être engagée en cas de compromission de la clé privée du MANDATAIRE ou du BENEFICIAIRE. GAINDE 2000 ne se voit pas confier la conservation et/ou la protection de la clé privée du BENEFICIAIRE, qui en fait son affaire personnelle.

4.1.2 En aucune façon, la responsabilité de GAINDE 2000 ne pourra être engagée dès lors que le MANDATAIRE ou le BENEFICIAIRE n'a pas effectué de demande de révocation de certificat compromis conformément aux stipulations des présentes conditions.

5 **DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

5.1 Les données à caractère personnel relatives au MANDATAIRE et au BENEFICIAIRE transmises et détenues par GAINDE 2000 dans le cadre du CONTRAT conformément au droit positif en

vigueur en matière de protection des données à caractère personnel ne peuvent être divulguées sans le consentement préalable du MANDATAIRE ou du BENEFICIAIRE, sauf disposition (s) légale (s) contraire (s).

5.2 Le MANDATAIRE et le BENEFICIAIRE peuvent obtenir communication de leurs données à caractère personnel, les faire rectifier, les faire mettre à jour ou les faire effacer lorsqu'elles sont inexactes, incomplètes ou périmées, à l'adresse électronique indiquée sur le site www.confiancefactory.com conformément aux procédures disponibles.

5.3 Le MANDATAIRE et le BENEFICIAIRE peuvent s'opposer, sur leur demande, au traitement de leurs données à caractère personnel à des fins de prospection ou d'actes commerciaux au bénéfice du détenteur ces données pour des produits ou services analogues offerts par GAINDE 2000. La dite opposition est faite à travers l'adresse électronique indiquée sur le site www.confiancefactory.com, dans le cadre des procédures disponibles.

5.4 En aucun cas GAINDE 2000 n'intervient, de quelque façon que ce soit, dans les relations contractuelles qui peuvent se nouer entre les CLIENTS, MANDATAIRES OU BENEFICIAIRES et les TIERS UTILISATEURS des dits CERTIFICATS.

SIGNATURES, APPROBATIONS

PRENOM:

NOM:

**JE SOUSSIGNE(E), ATTESTE AVOIR PRIS CONNAISSANCE ET ACCEPTE LES PRESENTES
CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION.**

A :.....

LE :...../...../.....

SIGNATURE